

## Protocole sanitaire renforcé de régulation du restaurant scolaire janvier 2021

A compter du lundi 18 Janvier 2021 et selon les préconisations gouvernementales (en attente protocole officiel) et en plus des gestes barrières en vigueur :

- Le port du masque est obligatoire même lorsque les élèves sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
- Le non brassage entre élèves d'une même classe doit être impérativement respecté. (1 siège sur 2 occupés), 1 classe / 1 table.
- Les tables sont nettoyées et désinfectées après le passage de chaque élève.
- Les offres alimentaires en vrac sont prohibées, les plateaux seront dressés et les agents de la cantine serviront les plats.

L'organisation de l'accès au restaurant scolaire sera la suivante :

### Ecole maternelle :

Aucun changement.

### Ecole élémentaire :

Afin de respecter les consignes concernant la limitation du brassage, les élèves d'une même classe doivent déjeuner ensemble à une même table.

Chaque classe de l'école élémentaire sera pris en charges par 4 agents communaux (1 par classe) qui les encadreront durant la période du temps repas.

Afin de fluidifier le passage dans le restaurant scolaire les horaires suivants doivent être impérativement respectés :

- Le 1<sup>er</sup> agent + la 1<sup>ère</sup> classe partent de l'école élémentaire à 11h35
- Le 2<sup>ème</sup> agent + la 2<sup>ème</sup> classe partent de l'école élémentaire à 11h45
- Le 3<sup>ème</sup> agent + la 3<sup>ème</sup> classe partent de l'école élémentaire à 11h55
- Le 4<sup>ème</sup> agent + la 4<sup>ème</sup> classe partent de l'école élémentaire à 12h05

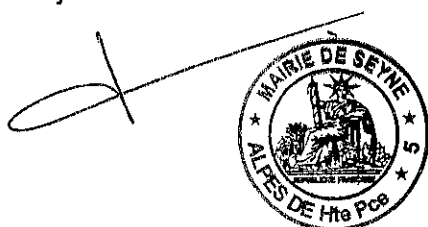
A la fin du repas, pour libérer les tables et permettre la désinfection, chaque agent et sa classe quittera **immédiatement** le restaurant scolaire pour rejoindre l'école.

### Collège Marcel André :


Multiplication des services afin de respecter la distanciation selon planning du collège.

A Seyne, le vendredi 15 Janvier 2021

Brigitte THOMAS,  
Adjointe au Maire



Elisabeth GREGOIRE  
Directrice du GIP

  
G.I.P. du PAYS de SEYNE  
EN MAIRIE  
04140 SEYNE-LES-ALPES  
Tél. 04 92 35 00 42 / Fax 04 92 35 18 98